

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

4^{ème} REUNION DE 2006

Séance du 28 novembre 2006

CG 06/4^{ème}/III-04

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le Centre Universitaire de Tarn-et-Garonne a ouvert ses portes à la rentrée de septembre 1994. Après une première expérience dans la création d'un Diplôme Universitaire « Tourisme », notre partenariat avec l'Université Toulouse I Sciences Sociales nous a conduit à ouvrir la 1^{ère} année de la licence de Droit et d'Administration Economique et sociale, pour arriver, quatre ans plus tard, aux deux premières années de cette formation.

En parallèle, l'Université Toulouse II Le Mirail nous a sollicités pour la création du Département « Archives et Médiathèque » qui se décline aujourd'hui de la troisième année de licence (L3) à deux Masters 2 (cinq années d'études post bac).

Enfin, notre troisième partenariat, concerne également l'Université Toulouse II Le Mirail, avec l'implantation de l'Institut Universitaire Professionnalisé « Arts Appliqués ». Accueilli en 2001, avec la deuxième année de licence, il s'est développé, lui aussi, jusqu'au Master 2.

Aujourd'hui, 667 étudiants en formation initiale fréquentent le site auxquels se rajoute une centaine de stagiaires de la formation continue.

Pour cette rentrée, l'Université des Sciences Sociales Toulouse I confirme son développement d'offre de formations de licences professionnelles en Tarn-et-Garonne, avec l'ouverture d'une licence « **management européen d'une station fruitière et légumière** » en partenariat avec le Lycée Capou. Comme pour la licence « Acheteur Industriel », toute la formation académique se déroulera sur le site universitaire.

La répartition étudiante se présente comme suit :

	Effectifs 2006	Effectifs 2005
- Université des Sciences Sociales Toulouse I	264	282
DROIT		
1 ^{ère} année	82	105
2 ^{ème} année.....	63	52
AES		
1 ^{ère} année.....	39	53
2 ^{ème} année.....	19	17
Licence professionnelle « Acheteur Industriel »	51	55
(partenariat CCI 82).....		
Licence professionnelle « management européen d'une station fruitière et légumière » (partenariat Capou).....	10	
- Université Toulouse-Le-Mirail Département « Archives et Médiathèque »	129	146
Licence.....	51	64
Licence Pro Edition.....	9	
Master 1 IUP.....	18	27
Master 2 Edition.....	14	11
Master 2 Archives et Image I.....	17	18
Master 2 IDE.....	7	
Diplôme universitaire Médiation et Technologies	13	16
- Université Toulouse-Le-Mirail IUP « Arts Appliqués »	81	88
Licence 3.....	27	36
Master 1.....	29	30
Master 2.....	25	22
- Institut Universitaire de Formation des Maîtres (I.U.F.M. Midi-Pyrénées)	193	214
TOTAL GENERAL	667	730

La baisse de fréquentation constatée à la rentrée 2006 est due pour l'essentiel au nouveau système universitaire européen « Licence, Master, Doctorat (LMD) » dans lequel les étudiants peuvent accéder aux enseignements de l'année supérieure sans avoir validé la totalité des enseignements.

Concernant les formations du Département « Archives et Médiathèque » et de l'IUP « Arts Appliqués » de l'Université de Toulouse Le Mirail, le fléchissement s'explique par la modification du niveau de recrutement qui fait démarrer ces formations dès la 3^{ème} année de licence.

Quant à l'IUFM , les effectifs sont directement liés au nombre de postes ouverts aux concours enseignants.

La qualité des enseignements, le bon taux de réussite aux examens, l'excellent partenariat avec les universités, nous poussent à poursuivre aujourd'hui l'action que le Conseil Général a engagée depuis plus de dix ans dans le domaine de l'enseignement supérieur et à vous demander un accord de principe sur la poursuite de ces orientations.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte du bilan de la fréquentation du centre universitaire de Tarn-et-Garonne à la rentrée 2006, marquée notamment par l'ouverture d'une licence « management européen d'une station fruitière et légumière » ;
- Donne son accord de principe à la poursuite de l'action du Conseil Général dans le domaine de l'enseignement supérieur en Tarn-et-Garonne en partenariat avec les universités.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,